

Tout étoit disposé pour son départ, mais le 19. ayant eu quelque léger ressentiment de fièvre, les Medecins jugerent à propos de la faire saigner au pied, le 20. & le 21. on vit paroître les marques de la rougeole. Cet accident impreveu a fait rappeler plusieurs de ses Domestiques qui avoient déjà pris les devans, & ses bagages qui sont chargez sur 25. Chariots ont eu ordre de rester. Mr. le Duc de Chartres & Mademoiselle troisième fille de S. A. R. le Duc Regent, ont aussi été attaqué de la même maladie, mais sans aucun danger, & vers le 28. la Princesse de Modene étoit parfaitement bien rétablie. Cependant son départ pour aller trouver le Prince son Epoux en Italie, n'étoit pas encore fixé, & on attend qu'elle soit entièrement guérie pour pouvoir supporter les fatigues de ce voyage.

III. Mr. le Duc & Madame la Duchesse du Maine se sont séparés volontairement de corps & de biens, sans qu'il ait été besoin de recourir aux formalitez de Justice. L'Acte en fut dressé & signé le 9. & cette Princesse restera en possession de Sceaux qui lui a été cédé avec plusieurs autres avantages pour son entretien, son rang & sa dignité; le 12. le Prince de Dombes & le Comte d'Eu passerent par Paris revenant de leur exil, & se rendirent à Versailles auprès du Duc du Maine leur pere. On est encore dans l'incertitude si ce Prince sera rétabli dans ses Dignitez; & s'il fixera son séjour à Clagny où il continué de faire sa résidence depuis son retour.

*Séparation  
du Duc & de  
la Duchesse  
du Maine.*

IV. Le Roi étant entré le 15. dans sa  
onzième